



Aux contribuables de la MRC du Granit

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT 2023-14

« RÈGLEMENT NO 2023-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2002-09 SUR LES MODALITÉS ET LES CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES RELATIVES À L'APPLICATION DE LA COMPÉTENCE DE LA MRC DU GRANIT EN MATIÈRE DE PLANIFICATION, GESTION DES CONTRATS D'APPELS D'URGENCES (911) »

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Sonia Cloutier, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, que le conseil de ladite Municipalité régionale de comté a adopté, lors de sa session du 13 décembre 2023, le « RÈGLEMENT NO 2023-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2002-09 SUR LES MODALITÉS ET LES CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES RELATIVES À L'APPLICATION DE LA COMPÉTENCE DE LA MRC DU GRANIT EN MATIÈRE DE PLANIFICATION, GESTION DES CONTRATS D'APPELS D'URGENCES (911) ».

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-Mégantic, ce 15 décembre 2023.

Sonia Cloutier
Directrice générale
Greffière-trésorière